

**Interpellation de Mme Fraiteur : L'avenir de la place de Saint-Job. L'absence de coordination des travaux et la sécurisation des chantiers pour les piétons, cyclistes et automobilistes.**

**Mme Fraiteur** rappelle que la place de Saint-Job joue un rôle primordial dans la commune. C'est un lieu de rassemblement où ont lieu de grands événements : la foire annuelle des bestiaux, la fête foraine, le marché du lundi, etc.

Le commerce de proximité y est particulièrement florissant et apprécié des Ucclois.

La place accueille aussi le hall omnisports, l'église Saint-Job et l'école Saint-Joseph.

Il convient de réaménager la place afin de la rendre plus conviviale mais aussi de protéger le dynamisme des restaurants et commerces de proximité.

La conciliation de ces exigences contradictoires constituera assurément une tâche ardue pour le Collège.

Le stationnement sur la place, autorisé depuis quelques mois, a facilité l'accès aux commerces et restaurants.

Le Collège ucclois a signé une convention avec la Région bruxelloise, visant à financer à hauteur de 200.000 € une étude d'intégration architecturale, urbanistique et paysagère en vue du réaménagement de la place.

Quel bureau d'études a été désigné ? En vertu de quels critères ? Un avis a-t-il déjà été obtenu ? Quel est le planning prévu ?

Le Collège a facilité le stationnement en aménageant deux parkings situés respectivement derrière la place et le long de la chaussée de Saint-Job en face du magasin bio Séquoia.

Mais vu que ces parkings sont souvent complets, y aurait-il moyen d'accroître le stationnement en créant des places supplémentaires ou en imaginant un régime différentiel en fonction de l'horaire ?

Le Collège compte-t-il améliorer la convivialité en installant une fontaine, ou un terrain de pétanque comme ce fut le cas auparavant ?

Par ailleurs, la STIB souhaite améliorer la vitesse commerciale des transports en commun, qui n'est guère performante sur ce tronçon.

Mais une augmentation de la vitesse entraverait la circulation des piétons et entraînerait une coupure de la place, alors que sa superficie étendue en fait la richesse.

Quelles solutions le Collège envisage-t-il ? Comment la consultation des habitants et commerçants, promise par le Collège, va-t-elle être opérée ?

**M. Cools** a écouté avec intérêt l'intervention de Mme Fraiteur mais ne partage pas son empressement face à la perspective d'un réaménagement de la place de Saint-Job car, selon lui, ce site ne présente pas un caractère prioritaire pour le lancement d'un chantier.

Le carrefour Molière/Vleurgat/Waterloo, le square des Héros, le pont Carsoel méritent sans doute de faire l'objet de travaux avant la place de Saint-Job, et il faut éviter de perturber la mobilité sur le territoire communal par la poursuite simultanée de plusieurs chantiers.

Néanmoins, M. Cools partage les craintes de Mme Fraiteur quant aux projets de la STIB dans ce secteur car le principal intérêt de la place de Saint-Job réside dans le fait qu'elle comporte une grande esplanade propice aux événements d'envergure tels que le marché du lundi, les marchés de Noël, la retransmission en plein air de la Coupe du monde de football, etc.

Il convient donc de débattre de l'avenir de la place de Saint-Job, mais avec prudence et sans précipitation.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le réaménagement de la place de Saint-Job constitue une priorité pour le Collège.

En mai dernier, le Conseil communal a approuvé le marché visant à désigner un bureau d'études, dont la mission ne se limite pas uniquement à la place de Saint-Job mais s'étend aussi aux artères environnantes.

Il serait dommage que, par manque d'ambition, cette place en soit réduite à être un parking à ciel ouvert, même s'il va de soi que le stationnement ne doit pas en être banni.

Pour ce qui concerne les critères retenus pour la mission d'études, le cahier des charges comporte 50 points consacrés au prix, 25 à la méthodologie et 10 pour la participation citoyenne.

Les exigences en matière de participation citoyenne consistent en un minimum de 5 réunions publiques associant habitants et commerçants pour réfléchir au devenir de la place de Saint-Job.

Il convient de réfléchir à la mobilité, à la convivialité, à la verdurisation et la perméabilité des sols en vue d'une prévention des inondations.

De nombreuses questions demeurent ouvertes. Faut-il aménager un sens giratoire ? La trajectoire du tram doit-elle être modifiée ?

Le bureau d'études va devoir proposer trois scénarios distincts, par rapport auxquels les citoyens et les associations auront à se positionner.

Il devra aussi effectuer des comptages, afin de recueillir des données chiffrées objectives sur la circulation et le stationnement.

Pour ce qui concerne le pont Carsoel, l'étude d'incidence est bouclée et une enquête publique devrait être organisée l'année prochaine.

Le Collège a l'intention de traiter le dossier de la place de Saint-Job de manière ambitieuse et sans idée préconçue.

La tutelle a approuvé la décision du Conseil communal prise au mois de mai, l'avis de marché a été publié le 8 octobre et les offres doivent parvenir au plus tard pour le 27 novembre. Le bureau d'études pourra être désigné en décembre et commencer ses travaux en janvier 2021.

**M. le Bourgmestre** rappelle que son prédécesseur avait constitué un groupe de travail consacré à la place de Saint-Job, dont le potentiel est une évidence aux yeux de tous.

Les travaux de ce groupe de travail ont été suspendus car il a fallu se concentrer sur le déménagement de l'administration communale, mais l'ambition de donner à la place de Saint-Job un rôle conforme à son potentiel n'a jamais été abandonnée.

M. le Bourgmestre y accorde d'autant plus d'importance que cette ambition figurait dans le programme de sa propre formation politique pour les dernières élections communales et qu'elle est mentionnée dans la Déclaration de politique générale (DPG) de la majorité actuelle.

Quoique l'activité commerciale soit florissante sur la place, il faut reconnaître que ses abords sont loin d'être aussi engageants, ce qui signifie que tout projet d'envergure pour cet espace doit englober l'ensemble du secteur.

**M. De Bock** félicite le Collège pour la méthodologie fondée sur le test de trois scénarios, pour lesquels l'avis des parties intéressées sera pris en considération.

Il souligne également la volonté d'assurer un équilibre entre le logement et le commerce, de manière à éviter le développement d'une fonction au détriment de l'autre.

**Mme Fraiteur** remercie M l'Echevin Wyngaard pour ses informations, en précisant qu'elle ne plaide pas en faveur d'une action précipitée sur la place de Saint-Job.

Elle souhaite avant tout que l'aménagement de ce site permette de concilier l'activité commerciale et la convivialité.

**M. l'Echevin Wyngaard** précise que les premières réunions publiques devraient avoir lieu durant le premier semestre 2021, si la situation sanitaire le permet.

Pour ce qui concerne la réalisation des travaux, M. l'Echevin Wyngaard ne veut pas se lancer dans un pronostic, toujours hasardeux en matière de voirie et d'espace public, mais suppose que l'aménagement du pont Carsoel devrait être achevé avant les travaux prévus sur la place.

**M. Cools** insiste sur l'importance d'un phasage serré des travaux.

Il faut aussi éviter que l'aménagement de la place et de ses environs soit tributaire dans une trop large mesure des choix de la STIB.

**M. l'Echevin Wyngaard** signale que la STIB bénéficie d'un financement régional dans le cadre d'un programme visant à augmenter la vitesse commerciale des transports en commun mais la désignation du bureau d'études relève de la commune et non de la STIB.